



Délégués du personnel **CFDT** du
réseau commercial
Groupama Loire-Bretagne
Réunion du 13 Novembre 2015

Frais de parking

Les DP demandent à la direction de prendre en charge les frais de parking pour les salariés qui n'ont pas d'autres choix. Les salariés ne doivent pas être pénalisés sur ces situations. La direction précise que ces frais sont pris en compte pour les rdv à domicile et lors d'une convocation à une réunion. Les DP CFDT demandent que les parkings soient remboursés dès lors que le salarié n'a pas d'autres solutions.

Tableaux nominatifs et Podiums.

Les DP rappellent que la direction s'était engagée à faire en sorte qu'il n'y ait plus de tableaux comparatifs nominatifs qui peuvent générer des situations de souffrance au travail. Les DP précisent qu'à l'heure actuelle d'autres procédés (Podiums...) génèrent également ces situations de souffrance d'autant plus que ces comparatifs ne prennent pas en compte le temps de travail différent entre salariés.

La direction confirme avoir encore rappelé que la présentation des résultats d'activité ne doit pas être classifiante, et doit toujours être pondérée par des commentaires.

Lourdeur du système.

Dans la perspective de 2016, comment la direction commerciale compte-t-elle « normer » les critères d'activité

commerciale hebdomadaire face à la lourdeur et au manque de fiabilité du système d'information (pour exemple process duplication étude SONIA).

La direction précise que l'amélioration des process est au centre de sa préoccupation.

Indemnités kilométriques/véhicules personnels

Les conseillers particuliers qui sont amenés à se déplacer (formation, réunion, RDV, autre agence...), sont indemnisés pour **l'aller-retour** entre l'agence d'affectation et le lieu de déplacement, conformément aux notes de service .

Les DP réitèrent leur demande d'alignement du barème Indemnités kilométriques sur le barème fiscal.

Conseillers itinérants

Les DP constatent que les conseillers itinérants ne sont pas remplacés. Quel est l'avenir des conseillers itinérants ? Les conseillers particuliers ont-ils vocation à les remplacer de manière pérenne ?

La direction précise que ce métier n'est pas remis en cause.

Fermeture des agences

Les DP demandent la fermeture des agences, avec pose de congés, les samedis 26 décembre et 2 janvier ?

La direction précise que cela avait été fait en 2009...donc elle regarde le dossier.

A SAVOIR :

- Vous pouvez poser une absence enfant malade dans le cadre d'une **opération chirurgicale programmée** de votre enfant
Vous pouvez poser cette absence sur kelio
Dès réception du justificatif du certificat médical précisant votre présence près de votre enfant lors de cette intervention, le service RH validera.

Vos Délégués du personnel **CFDT** (liste au dos)
Prochaine réunion le **18 Décembre 2015**. N'hésitez pas à nous transmettre vos questions.